

N° 39695

Le 14 octobre 2021

October 14, 2021

ENTRE :

Procureur général du Québec et Pierre
Moreau, en sa qualité de président du
Conseil du Trésor

Demandeurs

- et -

Les avocats et notaires de l'État québécois

Intimée

- et -

Agence du revenu du Québec

Intervenante

ET ENTRE :

Les avocats et notaires de l'État québécois

Demanderesse

- et -

BETWEEN:

Attorney General of Quebec and Pierre
Moreau, in his capacity as chair of the
Conseil du Trésor

Applicants

- and -

Les avocats et notaires de l'État
québécois

Respondent

- and -

Agence du revenu du Québec

Intervener

AND BETWEEN:

Les avocats et notaires de l'État
québécois

Applicant

- and -

Procureur général du Québec, Pierre
Moreau, en sa qualité de président du
Conseil du Trésor et Agence du revenu du
Québec

Intimés

Attorney General of Quebec, Pierre
Moreau, in his capacity as chair of the
Conseil du Trésor and Agence du revenu du
Québec

Respondents

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel, déposée par le procureur général du Québec et Pierre Moreau, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-028609-196, 2021 QCCA 559, daté du 7 avril 2021, est rejetée avec dépens en faveur de l'intimée Les avocats et notaires de l'État québécois.

La demande d'autorisation d'appel déposée par Les avocats et notaires de l'État québécois, de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-028609-196, 2021 QCCA 559, daté du 7 avril 2021, est rejetée avec dépens en faveur des intimés, procureur général du Québec et Pierre Moreau, en sa qualité de président du Conseil du Trésor.

JUDGMENT

The application for leave to appeal, filed by the Attorney General of Quebec and Pierre Moreau, in his capacity as chair of the Conseil du Trésor, from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-028609-196, 2021 QCCA 559, dated April 7, 2021, is dismissed with costs to the respondent, Les Avocats et notaires de l'État québécois.

The application for leave to appeal, filed by Les avocats et notaires de l'État québécois, from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-028609-196, 2021 QCCA 559, dated April 7, 2021, is dismissed with costs to the respondents, Attorney General of Quebec and Pierre Moreau, in his capacity as chair of the Conseil du Trésor.